

(19)



(11)

EP 1 858 752 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
04.05.2011 Bulletin 2011/18

(51) Int Cl.:
B63B 35/79 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06726046.3**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2006/000515

(22) Date de dépôt: **08.03.2006**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2006/095090 (14.09.2006 Gazette 2006/37)

(54) **PLANCHE FLOTTANTE OU BODYBOARD**

SCHWIMMBRETT ODER BODYBOARD

FLOATING BOARD OR BODYBOARD

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

(30) Priorité: **10.03.2005 FR 0502381**

(43) Date de publication de la demande:
28.11.2007 Bulletin 2007/48

(73) Titulaire: **DECATHLON**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(72) Inventeurs:
• **SAUMUREAU, Damien**
F-50100 Cherbourg (FR)

• **SAHUN, Stephan**
F-64310 St Pee sur Nivelle (FR)

(74) Mandataire: **Hennion, Jean-Claude**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre (Euralille)
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(56) Documents cités:
WO-A-97/28862 FR-A- 2 738 546
GB-A- 2 336 133 US-A- 5 116 269
US-A1- 2004 152 377

EP 1 858 752 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des sports de glisse sur l'eau.

[0002] Elle concerne plus particulièrement un dispositif constitué d'une planche flottante dénommée généralement bodyboard.

[0003] Une telle planche est destinée à permettre aux nageurs de se déplacer rapidement en mettant à profit l'énergie des vagues lorsqu'elles avancent vers la plage.

[0004] Dans ce loisir, le nageur reste accroché à la planche flottante généralement ayant la partie avant du corps allongée sur la planche, les jambes restant dans l'eau et ayant la capacité de contribuer au déplacement de la planche.

[0005] Depuis que ce loisir se développe, les fabricants de matériel de sport ont proposé un nombre très important de planches flottantes, de structure et de configuration différentes, les différences tenant principalement à la caractéristique technique qui est mise en avant.

[0006] Dans l'épaisseur de la face inférieure de la planche, peuvent être prévues des zones en creux, qui ont pour effet d'augmenter la quantité d'air sous la planche et donc augmenter sa capacité de glissement sur l'eau.

[0007] Dans le document WO-97/28862 il est prévu sur la face supérieure de la planche des renforts pour les coudes et le torse et latéralement des empreintes pour la prise en main de la planche.

[0008] Certaines planches flottantes ont, en vue de dessus, une configuration globalement rectangulaire avec deux bords latéraux qui présentent une courbure convexe qui facilite la pénétration dans l'eau et avec un bord arrière présentant éventuellement une courbure.

[0009] Une telle planche est connue par le document FR.2.738.546, qui décrit l'état de la technique le plus proche dans lequel il est prévu que les zones de placement optimales des surfaces d'appui du corps peuvent être matérialisées par des repères visibles, éventuellement des enfoncements.

[0010] La présente invention a pour objet une planche flottante ou bodyboard dont le profil est adapté à une bonne pénétration dans l'eau et qui, de plus, permet un maintien très efficace pour l'utilisateur par sa structure particulière.

[0011] Cette planche flottante ou bodyboard qui a, en vue de dessus, une configuration globalement rectangulaire avec deux bords latéraux présentant une courbure convexe, se caractérise en ce que :

- son bord avant présente une zone centrale convexe ou droite et, de part et d'autre de celle-ci, deux zones latérales obliques constituant deux zones d'agrippage, chacune d'elles étant soit concave soit convexe soit droite, et comportant une partie intérieure attenante à la zone centrale du bord avant et une partie extérieure et
- dans l'épaisseur de la face supérieure de la partie avant de la planche sont formées d'une part deux

zones en creux, formant zones d'appui pour les avant-bras, disposées sur l'arrière de la partie intérieure desdites zones d'agrippage et d'autre part deux zones latérales en surélévation par rapport aux zones d'appui, et éventuellement à la face supérieure, prolongeant vers l'arrière les parties extérieures des deux zones d'agrippage, le long des deux bords latéraux.

[0012] Ainsi, selon la disposition particulière de la planche flottante de la présente invention, l'utilisateur a les mains qui sont agrippées sur le bord avant de la planche dans les deux zones d'agrippage et a les avant bras qui s'étendent dans les deux zones d'appui et qui sont calés latéralement par les deux zones latérales en surélévation.

[0013] La préhension de la planche au niveau des deux zones d'agrippage est nettement facilitée du fait de l'épaisseur moindre de la planche dans ces zones par rapport notamment à la zone centrale du bord avant de la planche.

[0014] Il est à noter que la zone en creux, qui constitue la zone d'appui n'est disposée vers l'arrière que selon une partie de la zone d'agrippage, c'est-à-dire celle qui est attenante à la zone centrale convexe du bord avant. Le long des deux bords latéraux de la partie avant, les zones en surélévation d'épaisseur supérieure aux zones d'appui permettent, d'une part, de préserver la résistance mécanique de la planche notamment en torsion et, d'autre part, d'éviter le glissement, en dehors de la planche, des avant bras et des coudes.

[0015] Chaque zone d'appui peut être totalement continue, étant dans le prolongement direct de la zone d'agrippage. Elle peut être aussi interrompue, au niveau d'une zone correspondant au poignet.

[0016] Dans une variante de réalisation, le fond de chaque zone d'appui présente une inclinaison vers l'avant régulière depuis la partie arrière jusqu'à la zone d'agrippage correspondante ou éventuellement jusqu'à la zone du poignet correspondante.

[0017] De préférence, la partie avant occupe au moins un tiers de la longueur de la planche, longueur prise selon le plan médian longitudinal de celle-ci.

[0018] Dans une variante de réalisation, la largeur de la zone centrale du bord avant est sensiblement deux fois la largeur de chaque zone d'agrippage. Cette disposition particulière permet de minimiser les forces de pénétration dans l'eau de la planche selon son bord avant, tout en préservant une bonne préhension de la planche par l'utilisateur selon les deux zones d'agrippage.

[0019] Afin d'améliorer la tenue de l'utilisateur dans les zones d'appui, il peut être prévu que la face supérieure de la planche au niveau desdites zones d'appui comporte des rainures en relief, longitudinales et/ou transversales.

[0020] Dans une variante de réalisation, chaque zone d'appui a une configuration convergente depuis la partie arrière vers la zone d'agrippage.

[0021] Cette disposition particulière permet un placement différencié des coudes et des avant bras en fonction des mouvements de l'utilisateur sur la planche.

[0022] La planche peut notamment être constituée d'un corps principal en un matériau léger flottant et d'une sous couche de rigidification, recouvrant la face inférieure dudit corps principal.

[0023] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description d'exemples de réalisation d'une planche flottante ou bodyboard à zones d'agrippage et à zones d'appui illustrés par le dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue schématique de dessus et en plan de ladite planche ;
- les figures 2, 3 et 4 sont des vues en coupe transversale de la planche de la figure 1 selon les axes II-II, III-III, IV-IV ;
- la figure 5 est une vue en perspective de la planche de la figure 1 ;
- les figures 6, 7 et 8 représentent trois autres exemples de réalisation.

[0024] Dans la présente description détaillée, il sera fait usage du terme « planche » qui est le terme classiquement utilisé dans le domaine des sports de glisse sur l'eau pour désigner un bodyboard ou planche flottante.

[0025] Dans le premier exemple de réalisation, la planche 1, telle que représentée aux figures 1 à 5 a une configuration générale de forme globalement rectangulaire, avec un bord avant 2, un bord arrière 3 et deux bords latéraux 4. Cette planche 1 comporte un plan de symétrie longitudinal DD'. Les deux bords latéraux 4 présentent une courbure convexe qui n'est pas strictement régulière mais dont le rayon de courbure décroît depuis le bord arrière 3 vers le bord avant 2.

[0026] Dans cet exemple, le bord arrière 3 présente sur presque toute sa largeur une courbure concave. Il est à noter que cette courbure s'accompagne d'une réduction d'épaisseur de la planche dans la partie extrême arrière 12 jusqu'au bord arrière 3, ce qui contribue au confort de l'utilisateur lorsqu'il prend appui sur le bord arrière 3 pour monter sur la planche, c'est-à-dire se mettre en position avec la partie avant du corps allongée sur la face supérieure 1a de ladite planche.

[0027] Cette planche 1 est réalisée dans un matériau flottant ; il s'agit habituellement d'une mousse de basse ou de haute densité, en fonction du type d'utilisateur, enfant ou adulte et également du niveau de pratique de l'utilisateur. Cette mousse en EVA, en polyéthylène, en polypropylène ou en polystyrène peut éventuellement être recouverte sur la face inférieure 1b de la planche d'une semelle de rigidification, apportant également une capacité de glissement sur l'eau, par exemple en polyéthylène haute densité.

[0028] Le bord avant 2 de la planche présente une zone centrale 5 ayant une légère courbure qui est convexe dans le premier exemple illustré à la figure 1 mais

qui peut être droite et donc perpendiculaire à l'axe DD' et, de part et d'autre de cette zone centrale 5, deux zones latérales légèrement obliques 6, qui présentent une courbure qui est concave dans cet exemple mais qui peuvent aussi être droites, lesquelles constituent deux zones d'agrippage, c'est-à-dire deux zones où l'utilisateur va, de manière préférentielle, positionner les mains lors de l'utilisation de la planche. On considère que la zone d'agrippage est oblique lorsque son extrémité commune à la zone centrale du bord avant est décalée longitudinalement, notamment vers l'avant, par rapport à son autre extrémité commune avec le bord latéral de la planche.

[0029] Du fait de la configuration sensiblement rectangulaire de la planche 1 et que les zones d'agrippage sont formées sur le bord avant 2, les mains en position d'accrochage dans lesdites zones sont sensiblement dans l'alignement des avant-bras, ne présentant pas un écart angulaire important comme c'est le cas d'une planche dans laquelle les zones d'agrippage pour les mains sont disposées selon les bords latéraux convexes, telle que décrite dans le document US.2004/0152377A1.

[0030] Dans l'épaisseur de la face supérieure 1a de la partie avant 7 de la planche sont formées deux zones en creux 8, qui, dans l'exemple illustré, prolongent vers l'arrière, partiellement les deux zones d'agrippage 6. Plus précisément, chaque zone en creux 8 est formée depuis la partie intérieure 6a de la zone d'agrippage qui est attenante à la zone centrale convexe 5 et prolonge celle-ci vers l'arrière. Ces zones en creux 8 constituent, sur l'arrière des zones d'agrippage, des zones d'appui pour les avant bras de l'utilisateur.

[0031] Sur la figure 1, on a représenté en traits discontinus les contours des zones d'appui 8, sachant que les variations d'épaisseur entre les zones en creux 8 et les zones attenantes ne sont pas brutales mais progressives, de manière à ne pas former d'arêtes.

[0032] La partie extérieure 6b de chaque zone d'agrippage 6 est quant à elle prolongée, selon le bord latéral 4, par une zone 9 qui est en surélévation par rapport à la zone d'appui 8 et, dans l'exemple illustré, également en surélévation par rapport à la face supérieure 1a de la planche (figure 3).

[0033] Ces deux zones en surélévation 9, non seulement, permettent de préserver la résistance mécanique de la planche, notamment en torsion, mais également constituent en quelque sorte des butées latérales pour les avant bras.

[0034] De plus, le fond de chaque zone d'appui 8 présente une inclinaison vers l'avant qui est régulière jusqu'à la zone d'agrippage 6. Ainsi, c'est au niveau de la zone d'agrippage 6, dans la partie intérieure 6a de celle-ci qui se prolonge par la zone d'appui 8, que la planche 1 présente son épaisseur la plus faible. Ceci peut encore être accentué en incurvant légèrement la face inférieure 1b de la planche dans la partie avant de celle-ci.

[0035] Cette épaisseur réduite au niveau des parties intérieures 6a (figure 2) facilite grandement la préhension

de la planche dans les zones d'agrippage par l'utilisateur. De plus, ce profil général de la planche au niveau de son bord avant 3 améliore la pénétration dans l'eau et son glissement.

[0036] Pour une largeur totale L du bord avant, prise selon les extrémités des deux zones d'accrochage 6, la largeur L1 de la zone centrale convexe 5 est dans cet exemple, sensiblement égale à deux fois la largeur L2 d'une zone d'agrippage 6.

[0037] La surface extérieure 1a de la planche 1 est sensiblement plane sur toute la zone 10 qui prolonge parallèlement à l'axe longitudinal DD', la zone centrale 5, puis sur toute la largeur de la planche 1 au-delà des deux zones d'appui 8, exception faite de la partie arrière extrême 12 de la planche 1, à proximité du bord arrière 3, dans laquelle est formée une certaine inclinaison progressive vers le bord arrière 3 comme indiqué ci-dessus.

[0038] La partie avant 7 de la planche, mesurée selon le plan longitudinal DD', depuis le bord avant 2, jusqu'au niveau de l'extrémité arrière des zones d'appui 8, occupe au moins un tiers de la longueur de la planche.

[0039] Le long des deux zones 9 en surélévation, les zones d'appui 8 ont une configuration convergente vers les zones d'agrippage 6, ce qui permet une certaine latitude de déplacement des coudes et des avant bras de l'utilisateur dans lesdites zones d'appui 8, pour un même positionnement des mains dans les zones d'agrippage 6.

[0040] Chaque zone d'appui 8 peut éventuellement se terminer vers l'arrière par une portion coudée 8a qui débouche sur le bord latéral 4 (figures 1 et 4).

[0041] Il peut être prévu que la face supérieure de la planche 1, au niveau des zones d'appui 8, comporte des rainures en relief soit dans la direction longitudinale de la planche, soit transversalement, soit éventuellement une combinaison de rainures longitudinales et transversales soit une succession de rainures longitudinales et transversales. Ce rainurage a pour but de limiter le glissement éventuel des avant bras sur la face supérieure 1a de la planche dans ces zones d'appui 8.

[0042] Les trois exemples complémentaires de réalisation qui sont illustrés aux figures 6, 7 et 8 diffèrent du premier exemple détaillé ci-dessus par la configuration du bord avant et/ou du bord arrière.

[0043] La planche 20 de la figure 6 comporte un bord avant 21 dont la zone centrale 22 est légèrement convexe et les deux zones obliques d'agrippage 23 sont concaves, et un bord arrière 24 ondulé avec une zone centrale en relief vers l'extérieur.

[0044] La planche 30 de la figure 7 diffère de la planche 20 par son bord avant 31 qui a une zone centrale 32 droite et deux zones obliques d'agrippage 33 qui sont rectilignes sur leur plus grande longueur correspondant à leur partie intérieure 33a, avec un léger décrochement 33b, d'une part, vers la zone centrale 32 et d'autre part, dans sa partie extérieure 33c.

[0045] La planche 40 de la figure 8 diffère de la planche 30 par son bord avant 41 qui a une zone centrale 42 droite et deux zones d'agrippage 43 convexes.

[0046] Dans les exemples de réalisation qui viennent d'être décrits et illustrés, les zones d'appui sont continues dans le prolongement direct des parties intérieures des zones d'agrippage pour les mains. Ceci n'est pas exclusif. Elles peuvent aussi, étant disposées sur l'arrière desdites parties intérieures, ne pas être continues mais être interrompues localement, ménageant deux zones qui ne sont pas en creux au niveau des poignets, de manière à épouser la morphologie de l'utilisateur depuis la main jusqu'au coude. Il est également possible de prévoir que chaque zone en creux, en arrière de la zone d'agrippage, ait un profil plus creusé pour une adaptation à l'os du carpe

[0047] Quant aux zones latérales en surélévation, elles peuvent éventuellement être au même niveau voire en dessous du niveau de la face supérieure de la planche.

Revendications

1. Planche flottante ou bodyboard ayant, en vue de dessus, une configuration globalement rectangulaire avec deux bords latéraux (4) présentant une courbure convexe, et

- son bord avant (2) présente une zone centrale convexe ou droite (5) et, de part et d'autre de celle-ci (5), deux zones latérales, constituant deux zones d'agrippage (6), et

- dans l'épaisseur de la face supérieure (1a) de la partie avant (7) sont formées deux zones en creux formant zones d'appui (8) pour les avant-bras, disposées sur l'arrière des deux zones d'agrippage (6)

caractérisée en ce que les deux zones latérales sont obliques et chacune d'elles étant soit concave soit convexe soit droite et comportant une partie intérieure (6a) attenante à la zone centrale (5) du bord avant et une partie extérieure (6b), et que les deux zones en creux formant zones d'appui sont disposées sur l'arrière de la partie intérieure (6a), et que deux zones en surélévation (9) par rapport aux zones d'appui (8), et à la face supérieure (1a), prolongent vers l'arrière les parties extérieures (6b) des deux zones d'agrippage (6) le long des deux bords latéraux (4).

2. Planche flottante selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** le fond de chaque zone d'appui (8) présente depuis l'arrière vers l'avant une inclinaison régulière.

3. Planche flottante selon l'une des revendications 1 ou 2 **caractérisée en ce que** la partie avant (7) occupe au moins un tiers de la longueur de la planche, longueur prise selon le plan médian longitudinal (D,

D') de celle-ci.

4. Planche flottante selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisée en ce que** la largeur (L1) de la zone centrale convexe (5) du bord avant (2) est sensiblement deux fois la largeur (L2) de chaque zone d'agrippage (6). 5
5. Planche flottante selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 **caractérisée en ce que** la face supérieure (1a) de la planche au niveau desdites zones d'appui (8) comporte des rainures en relief, longitudinales et/ou transversales. 10
6. Planche flottante selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 **caractérisée en ce que** chaque zone d'appui (8) a une configuration convergente depuis la partie arrière (11) vers la zone d'agrippage (6). 15
7. Planche flottante selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 **caractérisée en ce que** chaque zone d'agrippage (33) est rectiligne sur sa plus grande longueur dans sa partie intérieure (33a), avec un léger décrochement (33b, 33c), d'une part, vers la zone centrale (32) et d'autre part, dans la partie extérieure (33c). 20 25
8. Planche flottante selon l'une des revendications 1 à 7 **caractérisée en ce que** les zones d'appui sont agencées de façon continue dans le prolongement des parties intérieures des zones d'agrippage. 30
9. Planche flottante selon l'une des revendications 1 à 7 **caractérisée en ce que** les zones d'appui sont agencées de façon discontinue sur l'arrière des parties intérieures des zones d'agrippage, ménageant deux zones qui ne sont pas en creux au niveau des deux poignets. 35

Claims

1. A floating plank or bodyboard having, when seen from above, a configuration that is generally rectangular with two side edges (4) presenting convex curvature and: 40 45
 - its front edge (2) presents a straight or convex central zone (5) and, on either side thereof (5), two side zones constituting two grip zones (6); and 50
 - in the thickness of the top face (1a) of the front portion (7) there are formed two hollow zones forming bearing zones (8) for the forearms, located on the rear portions of the two grip zones (6); 55

the floating plank being **characterized in that** the

two side zones are oblique and each of them is either concave or convex or straight and includes an inner portion (6a) adjacent to the central zone (5) of the front edge and an outer portion (6b), **in that** the two hollow zones forming bearing zones are located on the rear of the inner portion (6a), and **in that** two raised zones (9) that are raised relative to the bearing zones (8) and to the top face (1a) extend the outer portions (6b) of the two grip zones (6) rearwards along the two side edges (4).

2. A floating plank according to claim 1, **characterized in that** the bottom of each bearing zone (8) presents a regular inclination from rear to front.
3. A floating plank according to claim 1 or claim 2, **characterized in that** the front portion (7) occupies at least one-third of the length of the plank, which length is measured along the longitudinal midplane (D, D') thereof.
4. A floating plank according to any one of claims 1 to 3, **characterized in that** the width (L1) of the convex central zone (5) of the front edge (2) is substantially twice the width (L2) of each grip zone (6).
5. A floating plank according to any one of claims 1 to 4, **characterized in that** the top face (1a) of the plank at said grip zones (8) includes longitudinal and/or transverse grooves in relief.
6. A floating plank according to any one of claims 1 to 5, **characterized in that** each bearing zone (8) has a configuration that converges from the rear portion (11) towards the grip zone (6).
7. A floating plank according to any one of claims 1 to 6, **characterized in that** each grip zone (33) is rectilinear over the major fraction of its length in its inner portion (33a), with a small setback (33b, 33c) firstly towards the central zone (32) and secondly in the outer portion (33c).
8. A floating plank according to any one of claims 1 to 7, **characterized in that** the bearing zones are arranged continuously to extend the inner portions of the grip zones.
9. A floating plank according to any one of claims 1 to 7, **characterized in that** the bearing zones are arranged discontinuously on the rear of the inner portions of the grip zones, providing two zones that are not recessed level with the two wrists.

Patentansprüche

1. Schwimmbrett oder Bodyboard, das in Draufsicht ei-

ne allgemein rechteckige Gestalt mit zwei konvex gekrümmten Seitenkanten (4) aufweist und

- dessen Vorderkante (2) einen konvexen oder geraden mittleren Bereich (5) und auf beiden Seiten dessen (5) zwei Seitenbereiche, die zwei Festhaltebereiche (6) bilden, aufweist, und
- in der Dicke der Oberseite (1a) des vorderen Teils (7) zwei vertiefte, Auflagebereiche (8) für die Unterarme bildende Bereiche ausgebildet sind, die an der Rückseite der beiden Festhaltebereiche (6) angeordnet sind,

dadurch gekennzeichnet, daß die beiden Seitenbereiche schräg sind und wobei ein jeder von ihnen entweder konkav oder konvex oder gerade ist und einen an den mittleren Bereich (5) der Vorderkante angrenzenden inneren Teil (6a) sowie einen äußeren Teil (6b) umfaßt, und daß die beiden vertieften, Auflagebereiche bildenden Bereiche an der Rückseite des inneren Teils (6a) angeordnet sind und daß zwei gegenüber den Auflagebereichen (8) und der Oberseite (1a) erhöhte Bereiche (9) die äußeren Teile (6b) der beiden Festhaltebereiche (6) entlang der beiden Seitenkanten (4) nach hinten fortsetzen.

2. Schwimmbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Grund eines jeden Auflagebereichs (8) von hinten nach vorne eine gleichmäßige Neigung aufweist. 30
3. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, daß** der vordere Teil (7) wenigstens ein Drittel der Länge des Brettes, der entlang seiner mittleren Längsebene (D, D') genommenen Länge, einnimmt. 35
4. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Breite (L1) des konvexen mittleren Bereichs (5) der Vorderkante (2) im wesentlichen das Zweifache der Breite (L2) eines jeden Festhaltebereichs (6) beträgt. 40
5. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Oberseite (1a) des Brettes im Bereich der Auflagebereiche (8) erhabene, längs- und/oder querverlaufende Nuten aufweist. 45
6. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, daß** jeder Auflagebereich (8) vom hinteren Teil (11) zum Festhaltebereich (6) konvergent ausgebildet ist. 50
7. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, daß** jeder Festhaltebereich (33) in seinem inneren Teil (33a) über seine größte Länge geradlinig ist, mit einem leichten Ab-

satz (33b, 33c) einerseits in Richtung des mittleren Bereichs (32) und andererseits im äußeren Teil (33c).

- 5 8. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Auflagebereiche in der Verlängerung der inneren Teile der Festhaltebereiche durchgehend gestaltet sind.
- 10 9. Schwimmbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Auflagebereiche an der Rückseite der inneren Teile der Festhaltebereiche unterbrochen gestaltet sind, wodurch zwei nicht vertiefte Bereiche in Höhe der beiden Handgelenke ausgebildet werden. 15

20

25

30

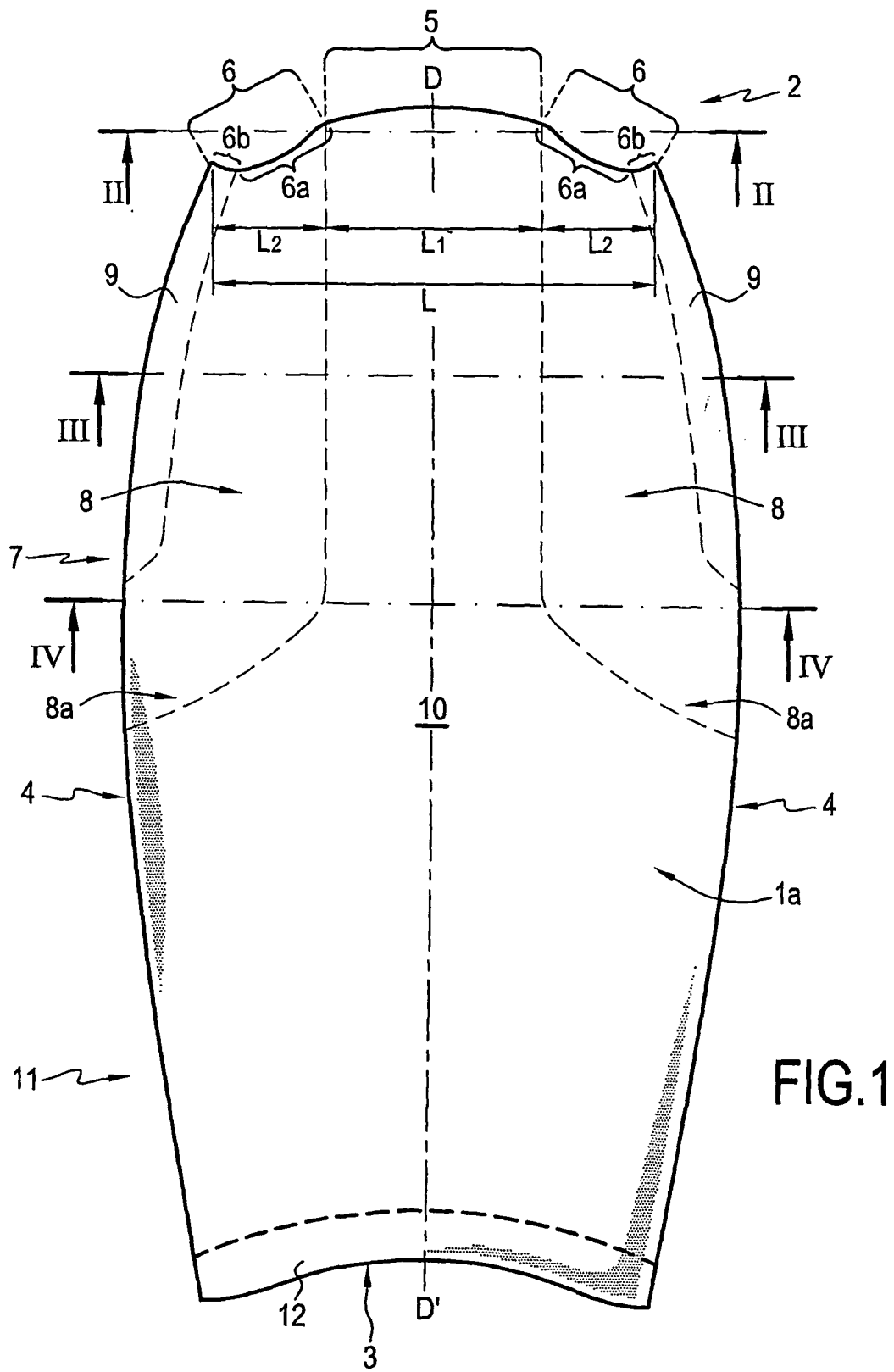
35

40

45

50

55



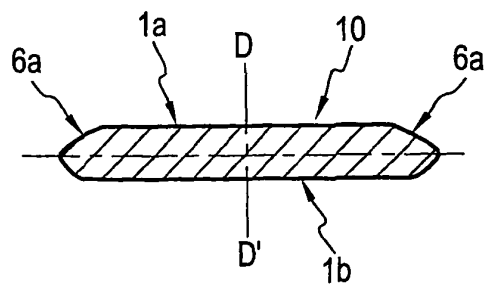


FIG. 2

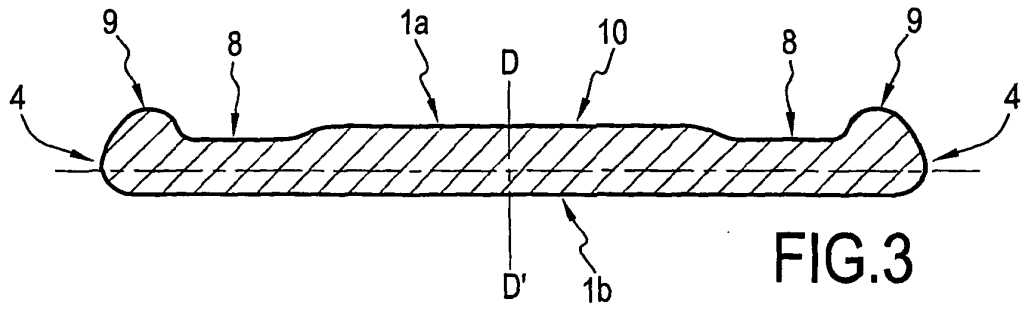


FIG. 3

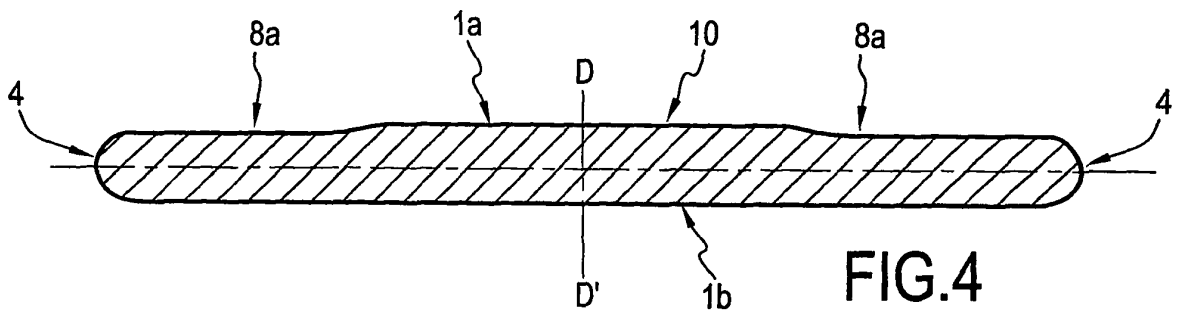


FIG. 4

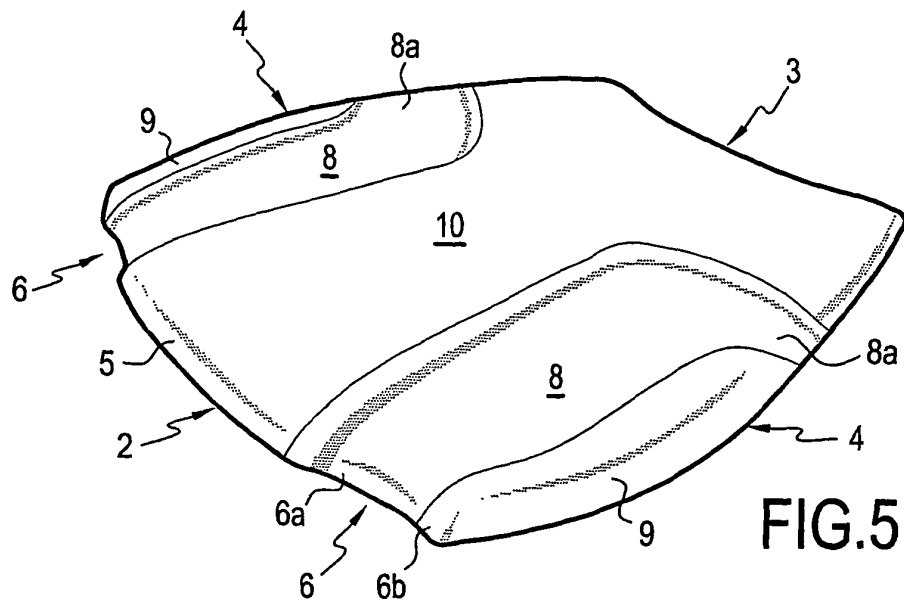


FIG. 5

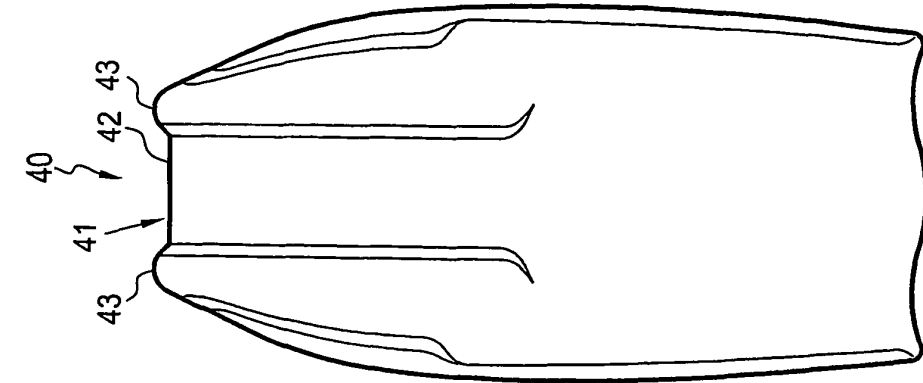


FIG. 6

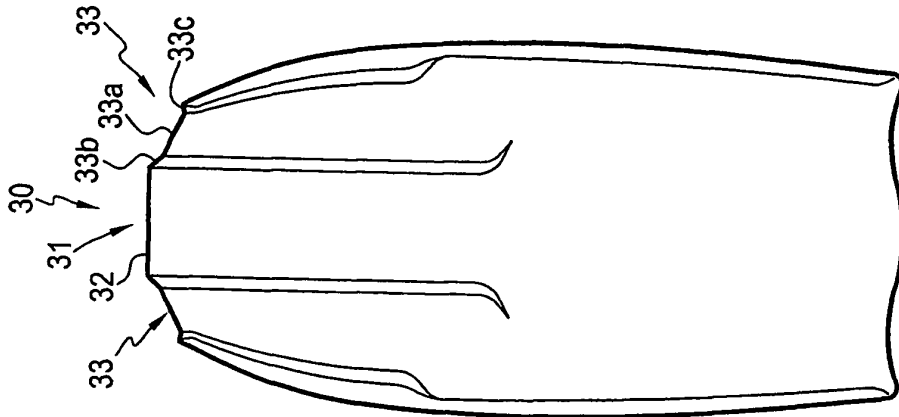


FIG. 7

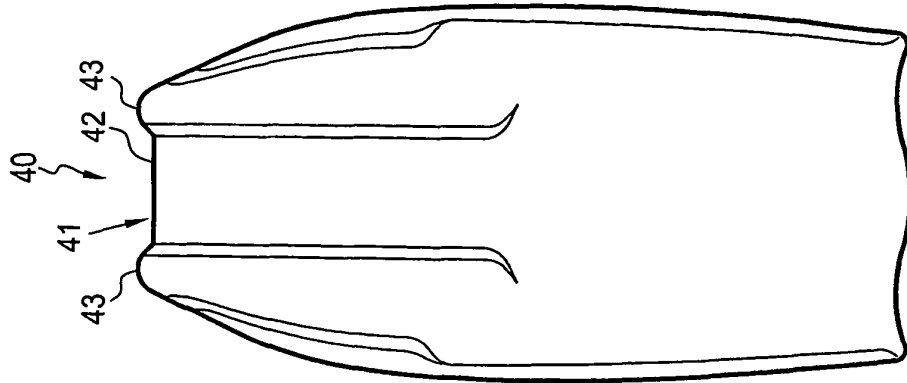


FIG. 8

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 9728862 A [0007]
- FR 2738546 [0009]
- US 20040152377 A1 [0029]